

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 06 FEVRIER 2024

Date de la convocation : 30 Janvier 2024

**Etaient présents** : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, LETABLIER Olivier, LAVALLEY Bruno

**Absents excusés** : BLOT Marc-Antoine, HARDY Stéphanie, ENDELIN Mylène

Pouvoir : BLOT Marc-Antoine, pouvoir à Jean-Louis LESAULNIER

**Secrétaire** : COLLART Bernard

## Adoption du compte-rendu de conseil du 27 décembre 2023

Remis en amont de la réunion, le compte-rendu n'a pas appelé de remarques et a été approuvé à l'unanimité.

### Demande d'inscription à l'ordre du jour :

Avant d'aborder l'ordre du jour, après la réception récente de demande de renouvellement de conventions (FDGEDON lutte collective frelon asiatique) et de CIRCET (autorisations d'occupations temporaires diverses pour travaux déploiement fibre), le Maire soumet à l'assemblée des présents la possibilité d'y ajouter ce point à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée par l'ensemble des présents et ce sujet est immédiatement traité.

### Renouvellement convention triennale FDGEDON

Comme les années antérieures, le Conseil Municipal décide d'adhérer à nouveau au programme de lutte collective contre les frelons asiatiques. Cette convention est triennale et concerne la période 2024 à 2026. Le montant de la participation annuelle à l'animation, la coordination et le suivi des actions s'élève à 36 €. Le montant de la participation à la lutte pour la destruction de nids sera en fonction du choix de l'opérateur et des interventions à venir réalisées sur la commune.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour :

- signer la convention 2024-2026
- réaliser le choix annuel des entreprises intervenantes pendant la période conventionnée
- engager les participations afférentes à la convention.

### Autorisation de délégation de signature pour conventions d'occupation du domaine privé de la commune CIRCET déploiement travaux fibre et de passage de câble ou d'intervention

Dans le cadre du programme de déploiement de la fibre et du commencement imminent des travaux, un certain nombre de demandes de conventions et autorisations d'occupation du domaine privé communal sont arrivées en mairie. Le Maire sollicite l'autorisation de délégation de signature pour l'ensemble de toutes les demandes formulées, reçues et à recevoir. A l'unanimité, le conseil accorde la délégation de signature à l'ensemble de ces demandes.

### **Etude devis voirie**

Il a été demandé une actualisation des devis déjà prévus en 2023 pour le chemin du Château et la partie arrière les écoles ainsi que pour le chemin Le Bel, devenu prioritaire compte tenu d'une dégradation très importante. L'entreprise COLAS remettra ses devis prochainement, une décision dans l'ordre des priorités et dans le programme seront revus lors du prochain conseil. Le conseil acte la priorisation du chemin Le Bel pour 2024.

### **Demande diverses voiries**

Un certain nombre de demandes relatives à des travaux de voirie (empierrément, remblais, curage, écoulements pluviaux en divers endroits de la commune, besoin en compomat etc..) ont été formulés en mairie. La commission travaux se réunira le samedi 16 mars à 14 heures pour étudier tous ces points.

Il serait également souhaitable d'étudier la sécurisation des abords du pont enjambant le Gavron route de la Jaminière.

Enfin, suite à la tempête, le remplacement du bungalow détruit au stade par une structure de type conteneur est envisagée. Il sera pris contact avec l'entreprise DEZEL. Le Maire signale également avoir transmis le devis de l'entreprise BODIN pour le sinistre de la croix de l'église, lequel a été validé par l'expert de l'assurance (une partie des fonds étant déjà versés). Un maître verrier va établir un devis pour le vitrail sinistré lors de la tempête Ciaran.

### **Demande travaux commerce hors chantier**

Il est demandé par l'exploitant la possibilité d'un accès extérieur à l'étage en mettant en place un escalier et une porte + l'accès intérieur afin d'occuper ponctuellement une chambre et une salle d'eau, les autres travaux seront à la charge du commerçant. Un devis est demandé à l'entreprise Les Menuiseries du Littoral.

### **Organisation de la nouvelle collecte des déchets**

La gestion des déchets va connaître une évolution tout au long de l'année 2024 sur le territoire communautaire. Notamment concernant la collecte sélective, car à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, le ramassage des recyclables (actuellement en apports volontaires dans les conteneurs jaunes) se fera en porte à porte avec un passage tous les 15 jours en alternance avec les ordures ménagères résiduelles (sacs gris translucides). Afin de mettre en place le retrait des sacs jaunes pour le recyclable (2 rouleaux de 50 L par foyer), il est décidé d'organiser une permanence en mairie les samedis 23 et 30 MARS de 9h30 à 12h30. Une fois que la campagne de communication de la CMB sera effectuée (prévue fin février début mars), la commune remettra à chaque foyer un courrier d'information des dates de retrait des sacs jaunes.

### **Elagage passage fibre**

Un courrier informant les propriétaires riverains des parcelles concernées d'une obligation d'elagage avant le 15 mars sera adressé. En cas de non réalisation, une entreprise sera désignée pour exécuter le travail à leurs frais.

### **Financement pour aménagements pour la sécurité par amendes de police**

Certains points dans le bourg vont nécessiter quelques aménagements afin de sécuriser les usagers. La possibilité de financement de travaux d'amélioration de la sécurité routière au titre des amendes de police est possible à la condition d'un dépôt de dossier de demande d'aide avant le 31

mars de chaque année. Le plafond des travaux éligibles est situé à 46 000 € HT à un taux de 30%, soit une aide maximale de 13 800 €. Il est décidé d'étudier cette possibilité pour l'année 2025.

### **Festivités sur le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération**

Le Maire rend compte de l'avancée et de la programmation des festivités prévues du 26 juillet au 28 juillet sur la commune de St Sauveur Villages et élargies aux communes environnantes qui souhaiteraient y participer. Pour avoir le label national du 80<sup>ème</sup> anniversaire, le projet et l'organisation « pivot » sera porté par la commune de St Sauveur, mais dans lequel participeront diverses associations (UNC, association du patrimoine, Union commerçants, foyer des jeunes, établissements scolaires (MFR), amicale des Pompiers, comités des fêtes, etc.. Divers évènements sont déjà prévus : marché estival le vendredi, arrivée de reconstituteurs, exode et convergence vers St Sauveur le samedi après-midi, feu d'artifice le samedi, bal populaire, cérémonies et repas le dimanche. Il est convenu afin de ne pas empiéter sur les évènements locaux des communes proches un temps d'organisation libre pour chacune d'elles le samedi matin 27. C'est ainsi que le Maire confirme un contact avec la présence sur Hauteville et Le Lorey de reconstituteurs qui se déplaceraient dans nos villages avec des véhicules militaires légers et camions légers en y effectuant une halte. Afin d'étoffer l'évènement, il faudrait pavoiser et décorer le bourg (banderoles et drapeaux), essayer d'y associer d'autres associations (Patrimoine, UNC ou autres). Le conseil se montre favorable à une telle initiative et décide de poursuivre la réflexion.

### **Point situation budgétaire 2023 perspectives 2024**

Le Maire transmet les informations budgétaires en donnant le point d'atterrissage 2023, qui devrait peu évoluer, les comptes de gestion comparatifs émanant de la Trésorerie n'étant pas encore communiqués. Avec des dépenses réalisées de fonctionnement de 214 176 € et des recettes de 317 099 €, l'excédent 2023 de fonctionnement s'établira à un niveau proche de 2022 (+102 922 €) portant le résultat de clôture fonctionnement en tenant compte des reports antérieurs à 313 606 €.

La capacité d'autofinancement dégagée est de + 59 222 €.

Concernant la section d'investissement, les dépenses sont de 140 336 € pour des recettes de 221 299 €, soit un résultat excédentaire de +80 964 € auquel il conviendra de soustraire le déficit antérieur reporté (119 626), soit en résultat de clôture un solde de -38 663 €. A cela, il sera il faudra intégrer les restes à réaliser composés essentiellement du marché public en cours d'exécution (travaux commerce). Les investissements prioritaires notamment de voirie seront définis après chiffrage avant l'élaboration du budget primitif (15 avril au plus tard). Le résultat de l'exercice 2023 des sections cumulées est de 183 887 €. Le résultat de clôture 2023 est de 274 943 €.

Les comptes administratifs seront établis fin mars.

L'état d'endettement annuel indique un capital restant dû de 204 079 € au 31/12/2023 pour le budget général et des annuités de 43 700 € jusqu'en 2028.